



**PRÉFET  
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°117**

**Publié le 6 septembre 2022**



**DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS....3**

**SGO.....3**

- Arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant délégation de signature du Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques.....3

**DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.....5**

**Service des Archives Contemporaines.....5**

- Décision n°2022-26-125 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant subdélégation de signature à Monsieur Charles DANDINE dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Lionel GALLOIS, Directeur des archives départementales du Pas-de-Calais.....5

# DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-CALAIS

SGO

- Arrêté en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant délégation de signature du Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques



*Direction générale de la police nationale  
Direction centrale de la sécurité publique  
Direction départementale de la sécurité publique du Pas-de-Calais*

DDSP/SGO/FH n°

Arras, le 01/09/2022

**Le Contrôleur Général  
Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais**

Vu le Décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022;

Vu l'arrêté ministériel du 29 décembre 2020 portant affectation de M. Benoit DESFERET contrôleur général des services actif de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique et commissaire central à Nantes (44), en qualité de directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais à Arras (62), à compter du 4 janvier 2021 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Benoit DESFERET, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais pour l'ordonnancement secondaire des dépenses et des recettes publiques ;

## DECIDE

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement, la délégation de signature sera exercée par :

- Monsieur Aurélien CROS, Commissaire Divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais,
- Monsieur Cédric DUPOND, Attaché hors classe d'administration, chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Frédéric HOUPLAIN, Attaché principal, adjoint au chef du service de gestion opérationnelle,
- Monsieur Grégory CORNEE, Secrétaire administratif de police de classe normale, chef du bureau des finances et de la comptabilité,

à l'effet de :

1. décider, par la validation des expressions de besoin correspondantes, de l'utilisation des crédits mis à sa disposition sur le programme n° 176 « police nationale » de la mission « sécurité », dans la limite de 1 500 euros pour M. Cédric DUPOND, M. Frédéric HOUPLAIN et M. Grégory CORNEE
2. vérifier et constater l'exécution du service fait conformément aux engagements juridiques correspondants,

.../...

5 Avenue du Maréchal Leclerc  
BP N°70007  
62001 ARRAS CEDEX  
03 21 60 72 00

3. Certifier le service fait dans l'application informatique financière de l'État. Cette délégation est aussi accordée à Léa LEMAITRE, Carine DELCAMBRE et Yann DEBUT,

4. décider des ordres à payer au comptable,

5. signer tous les actes relatifs aux marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics et imputés sur le programme 176 « police nationale »

ARTICLE 2 : La présente décision remplace et annule la décision du 24 août 2020 de M. le Contrôleur général, Directeur départemental de la sécurité publique du Pas-de-Calais,

ARTICLE 3 : M. Aurélien CROS, Commissaire divisionnaire, Directeur départemental de la sécurité publique adjoint du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera transmis au préfet et publié au recueil des actes administratifs.

Le Directeur Départemental  
de la Sécurité Publique  
du Pas-de-Calais  
Préfète DDPN  
**B. DESFERET**



Benjamin DESFERET

---

## DIRECTION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

---

### SERVICE DES ARCHIVES CONTEMPORAINES

- Décision n°2022-26-125 en date du 1<sup>er</sup> septembre 2022 portant subdélégation de signature à Monsieur Charles DANDINE dans le cadre des attributions et compétences de Monsieur Lionel GALLOIS, Directeur des archives départementales du Pas-de-Calais



Direction des Archives  
départementales

Service des archives contemporaines

Arras, le 1<sup>er</sup> septembre 2022

N°2022-26-125

### DÉCISION PORTANT SUBDÉLÉGATION DE SIGNATURE À MONSIEUR CHARLES DANDINE DANS LE CADRE DES ATTRIBUTIONS ET COMPÉTENCES DE MONSIEUR LIONEL GALLOIS, DIRECTEUR DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DU PAS-DE-CALAIS

Le conservateur général du patrimoine, directeur des archives départementales du Pas-de-Calais,

**Vu** le Code du patrimoine, livre II ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 1421-1 à L. 1421-2, D. 1421-1 à D. 1421-2

**Vu** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

**Vu** le décret du Président de la République en Conseil des ministres du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de la Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) à compter du 10 août 2022 ;

**Vu** la note ministérielle du 8 décembre 2008 portant nomination de M. Lionel GALLOIS, conservateur en chef du patrimoine, en qualité de directeur des archives départementales du Pas-de-Calais ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2022-26-97 en date du 10 août 2022 accordant délégation de signature à M. Lionel GALLOIS, directeur des archives départementales du Pas-de-Calais ;

#### Décide

**Article 1<sup>er</sup>** : Subdélégation est donnée à M. Charles DANDINE, conservateur du patrimoine, à l'effet de signer, dans le cadre de ses attributions et compétences, toutes correspondances, rapports, visas et décisions relatifs aux matières énumérées dans l'arrêté préfectoral n° 2022-26-97 susvisé, à l'exception des autorisations mentionnées à l'alinéa f de l'article 1.

Rue Ferdinand Buisson  
62020 ARRAS Cedex 9  
Tél : 03 21 71 10 90

**Article 2 :** Le directeur des archives départementales du Pas-de-Calais et M. Charles DANDINE sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture du département.

Le conservateur général du patrimoine,  
directeur des archives départementales,



Lionel GALLOIS